



UNIQUEMENT POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS
LIRE ATTENTIVEMENT CETTE ETIQUETTE AVANT UTILISATION

RIVAL®

RIVAL® est un fongicide à usage professionnel, contenant 722 g/l de Propamocarbe HCL sous la forme d'un concentré soluble (SL), pour la lutte contre les maladies fongiques (champignons pythiacées) sur la tomate, l'aubergine et les cultures ornementales. **RIVAL®** protège les graines en germination, les jeunes plantes, les boutures, les bulbes et les plantes cultivés sous abri.

Quantité nette : 1L

Numéro d'A.M.M. : 2180737

Titulaire de l'A.M.M. : AGRIA S.A.

Asenovgradsko shose

4009 Plovdiv, Bulgarie

Tél : + 359 29150500

Distributeur en France:

Formulation: concentré soluble (SL)

Composition: Propamocarbe HCL (722 g/l)

Numéro de lot et date de fabrication:
voir sur l'emballage

Durée de conservation: au moins 2 ans à compter de la date de fabrication

RIVAL® (contient du Propamocarbe HCL)

Non classé.

RIVAL® n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Conseils de prudence :

P102 - Tenir hors de la portée des enfants.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée en application de l'arrêté du 4 mai 2017 : non pertinent pour ce type d'application.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison (01.40.05.48.48), puis signaler les symptômes au réseau Phyt'attitude (N° vert : 0 800 887 877 – service et appel gratuit).

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Stockage : le produit **RIVAL®** doit être stocké dans son emballage d'origine fermé de manière étanche, dans un endroit bien ventilé et sous clef, hors de portée des enfants. Température de stockage : stocker entre 0 °C et 30 °C. Protéger la préparation du gel, du feu et de la lumière directe du soleil.

Pour l'utilisateur : Eviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les voies respiratoires. En cas d'incident en cours d'application, arrêter l'application, ne pas porter les mains ou les gants souillés à la bouche. Après l'application, rincer les équipements de protection, se laver les gants puis les mains, prendre une douche. Ne pas réutiliser l'emballage du produit.

Protection de l'opérateur et du travailleur :

- L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manche longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Pendant l'application :
 - Combinaison de travail cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter :

- Combinaison de travail (cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Autres : En cas d'utilisation dans des serres avec des insectes pollinisateurs, protéger les insectes de l'exposition au produit en scellant la ruche ou en les isolant pendant le traitement.

Après l'utilisation : Eliminer les emballages *via* les collectes organisées, en accord avec la réglementation en vigueur.

USAGES ET DOSES HOMOLOGUEES :

Culture	Cible	Type application	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum applications	Délai avant récolte
Cultures ornementales	<i>Phytopht hora</i> sp.	Incorporation au substrat	300 ml/m ³	1/an	-
	<i>Pythium</i> sp.	Arrosage du substrat	10 ml/m ²	2/an	-
Tomate et aubergine	<i>Phytopht hora</i> sp.	Incorporation au substrat avant le semis ou le repiquage	300 ml/m ³	1/an	-
	<i>Pythium</i> sp.	Arrosage du substrat	6 ml/m ²	3/an	3 jours

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

RIVAL® est un fongicide systémique à effet préventif et curatif. Avant le traitement sur les plantes ornementales, vérifier leur sensibilité/ tolérance au produit sur un petit nombre de plantes ou sur une petite surface.

Cultures ornementales :

- Uniquement sous abri
- Surface maximale traitée : 1000 m²/ha (arrosage du substrat)
- Volume maximal traitée : 50 m³/ha (incorporation au substrat)
- Intervalle minimum entre les applications :
 - Arrosage du substrat : 14 jours
 - Incorporation au substrat : non concerné

Tomate et aubergine :

- Uniquement sous abri
- Surface maximale traitée : 1000 m²/ha (arrosage du substrat)
- Volume maximal traitée : 50 m³/ha (incorporation au substrat avant le semis ou le repiquage)
- Intervalle minimum entre les applications :
 - Arrosage du substrat : 7 jours
 - Incorporation au substrat avant le semis ou le repiquage : non concerné

COMPATIBILITE :

Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

IMPORTANT : PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS. Respecter les usages, doses, conditions et recommandations d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tel que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. AGRIA S.A. ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle et la diffusion ou à l'utilisation non autorisée de cette dernière.